**Classe de Première**

Voie générale

**HISTOIRE - GÉOGRAPHIE**

Épreuve Commune de Contrôle Continu

*Durée : deux (2) heures*

*Les élèves doivent traiter les deux parties du sujet*

*Les calculatrices ne sont pas autorisées*

**Première partie : question problématisée (Sur 10 points)**

Pourquoi dit-on que la métropolisation est un phénomène mondial mais différencié ?

*Vous montrerez dans un premier temps que la métropolisation est un phénomène mondial. Dans un deuxième temps vous montrerez qu’il prend des formes différenciées selon les aires régionales sur lesquelles il s’exprime.*

**Deuxième partie : analyse de documents (Sur 10 points)**

La Restauration en France et en Europe marque-t-elle le retour de la monarchie absolue ?

*À l’aide des deux documents, et de vos connaissances, vous montrerez que la Restauration (1815-1848) marque en France comme en Europe le retour de la monarchie absolue mais que la Restauration ne se réduit ni ne se résume à un retour à la situation politique et sociale d’avant 1789.*

**Document 1.**

**« Traité de Paris signé entre la France, la Grande Bretagne, la Russie, la Prusse et l’Autriche »**

TRAITÉ
ENTRE
LA FRANCE ET LES PUISSANCES ALLIÉES,
*Conclu à Paris, le 20 Novembre 1815*.
\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
AU NOM DE LA TRÈS-SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITÉ.

LES Puissances alliées ayant, par les efforts réunis et par le succès de leur armes, préservé la France et l’Europe des bouleversemens dont elles étaient menacées par le dernier attentat de Napoléon Buonaparte, et par le système révolutionnaire reproduit en France pour faire réussir cet attentat ;

Partageant aujourd’hui avec Sa Majesté Très-Chrétienne le desir de consolider par le maintien inviolable de l’autorité royale et la remise en vigueur de la charte constitutionnelle, l’ordre des choses heureusement rétabli en France, ainsi que celui de ramener entre la France et ses voisins ces rapports de confiance et de bienveillance réciproque que les funestes effets de la révolution et du système de conquête avaient troublés pendant si longtemps ; […]

**Article premier**

Les frontières de la France seront telles qu’elles étaient en 1790. […]

**Article 5**

L’état d’inquiétude et de fermentation dont, après tant de secousses violentes, et surtout après la dernière catastrophe, la France, malgré les intentions paternelles de son Roi, et les avantages assurés par la charte constitutionnelle à toutes les classes de ses sujets, […], il a été jugé indispensable de faire occuper pendant un certain temps, par un corps de troupes alliées. […]

**Article additionnel**

Les hautes Puissances contractantes […], relativement à l’abolition complète et universelle de la traite des nègres d’Afrique, et ayant déjà, chacune dans ses états, défendu sans restriction à leurs colonies et sujets, toute part quelconque à ce trafic, s’engagent […] à concerter, sans perte de temps, […], les mesures les plus efficaces pour obtenir l’abolition entière et définitive d’un commerce aussi odieux et aussi hautement réprouvé par les lois de la religion et de la nature. […] »

**Document 2.**

**« Charte constitutionnelle de 1830 qui modifie la Charte de 1815 »**

**Louis-Philippe,** Roi des Français, à tous présents et à venir, salut.

**Article 1er**

Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

**Article 5**

Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

**Article 7**

Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois.

La censure ne pourra jamais être rétablie.

**Article 8**

Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

**Article 12**

La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au Roi seul appartient la puissance exécutive.

**Article 13**

Le Roi est le chef suprême de l'État ; il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois, sans pouvoir jamais ni suspendre les lois elles-mêmes ni dispenser de leur exécution. […]

**Article 18**

Le Roi seul sanctionne et promulgue les lois.

**Article 42**

Le Roi convoque chaque année les deux Chambres : il les proroge et peut dissoudre celle des Députés ; mais, dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois.

**Article 58**

Le Roi a le droit de faire grâce et celui de commuer les peines.

**Article 59**

Le Code civil et les lois actuellement existantes qui ne sont pas contraires à la présente charte restent en vigueur […].

**Article 62**

La noblesse ancienne reprend ses titres, la nouvelle conserve les siens. Le Roi fait des nobles à volonté ; mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société.

**Article 63**

La Légion d'honneur est maintenue. Le Roi déterminera les règlements intérieurs et la décoration.

**Article 67**

La France reprend ses couleurs. A l'avenir, il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

Par le roi
*Le Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur,*
Signé Guizot.

Vu et scellé du grand sceau :
*Le Garde des sceaux, Ministre Secrétaire d'état au département de la justice,*
Signé Dupont (de l'Eure)